

**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)**  
**Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 1 Droit notarial** est ainsi constitué pour le 2<sup>nd</sup> semestre de l'année universitaire 2020-2021

**Président(e) :**

Christelle COUTANT-LAPALUS

**Membres :**

Ludovic BONIN  
Hubert BOSSE-PLATIERE  
Martial CHADEFaux  
Vincent CUISINIER  
Irénee HUGÉZ  
Alexandre JEANNIN  
Natalie JOUBERT  
Emmanuelle JUEN

Hervé KRUGER  
Yan LAIDIE  
Géraldine MAUGAIN  
Mireille MONNIER  
Stéphane REVILLET  
Claire SOURZAT  
Aurélié TOMADINI

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 03/3/03/2021

Le Directeur de l'UFR DSEP  
Alexis MAGES

